

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Rapport

URBANISME - TRAVAUX

Écoquartier « La Vallée » : Avis sur les autorisations nécessaires aux forages et travaux relatifs à la création du réseau de chaleur par géothermie.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Châtenay-Malabry parc Centrale », pour accompagner le développement de cet écoquartier ambitieux, il a été décidé dès l'origine de l'alimenter par le biais d'une énergie majoritairement décarbonée.

Il s'agira de couvrir au moins 60 % des besoins annuels de chauffage et d'eau chaude sanitaire par le recours à la géothermie profonde, et donc de vérifier, préalablement, la fiabilité et la pérennité de cette ressource afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif sur une période de 30 ans (durée initiale du permis d'exploitation).

Aussi, la Société FLOWERGY CHATENAY-MALABRY a sollicité le 21 avril 2020 une demande d'autorisation de recherche, sur la commune, de gîte géothermique à basse température.

Ces investigations auront pour cible l'aquifère du Lusitanien qui s'étend sous l'ensemble du Bassin Parisien et affleure sur ses bordures. Ce réservoir est composé d'une roche sédimentaire calcaire perméable. Sa profondeur est de 1 250 m, la température de l'eau d'environ 55°.

Deux forages seront réalisés, l'un vertical pour la captation, l'autre orienté et incliné pour permettre la réinjection de l'intégralité de l'eau dans l'aquifère d'origine. Le puits vertical se situera à l'ouest du quartier, au pied du talus du TGV. Le puits de réinjection se trouvera à l'angle Nord-Ouest, à proximité immédiate du rond-point de Hanovre.

Aucun édicule technique ne sera visible pendant l'exploitation.

Les travaux de forage sont programmés fin 2020 pour une mise en service du doublet début 2022, lors de la livraison des premiers logements de la phase 1.

Il alimentera l'intégralité des logements et des commerces ainsi que les immeubles de bureaux de LIDL.

Le porteur du projet FLOWERGY CHATENAY-MALABRY est soumis à une procédure réglementaire qui vise à obtenir successivement un permis de recherche de gîte géothermique,

un permis d'ouverture de travaux de forage pour un puits de production et un autre de réinjection, puis une fois les travaux de forage réalisés, un permis d'exploitation.

Une enquête publique se déroulera du 21 septembre au 23 octobre 2020. Conformément aux décrets n° 78-498 du 28 mars 1978 et n° 2006-649 du 2 juin 2006, l'avis du Conseil Municipal est sollicité, à la fois sur la recherche de gîte géothermique à basse température et sur l'ouverture de travaux miniers sur le territoire communal. Le Préfet statuera par arrêté préfectoral.

Compte tenu de tout ce qui précède, je vous propose d'émettre un avis favorable sur ces deux volets du projet.

Commission n° 4

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Projet de délibération

URBANISME - TRAVAUX

Écoquartier « La Vallée » : Avis sur les autorisations nécessaires aux forages et travaux relatifs à la création du réseau de chaleur par géothermie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU les décrets n° 78-498 du 28 mars 1978 et n° 2006-649 du 2 juin 2006,

VU la délibération n° 010 du 2 février 2017 créant la ZAC « Châtenay-Malabry Parc-Centrale »,

VU la délibération n° 112 du 22 novembre 2018 approuvant la participation à l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques » de la Région Île-de-France,

VU le dossier d'enquête publique transmis par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,

CONSIDÉRANT la saisine de la Commission n° 4 « Urbanisme, Travaux, Mobilités, Énergie Environnement urbain »,

SUR PROPOSITION de Madame SHARSHAR, rapporteur de ce dossier,

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De donner un avis favorable à la recherche de gîte thermique à basse température sollicité par la Société FLOWERGY CHÂTENAY-MALABRY.

ARTICLE 2 : De donner un avis favorable à l'ouverture de travaux miniers (forages) par la même société.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- La Société FLOWERGY CHATENAY-MALABRY
- EIFFAGE AMENAGEMENT